

Paris, le 13 janvier 2009

(A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN ITALIE)

## **Vivendi émet un emprunt obligataire d'un milliard d'euros**

Vivendi a procédé aujourd'hui avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un milliard d'euros pour optimiser la structure de sa dette et en accroître la maturité moyenne.

Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 5 ans, assorti d'un coupon de 7,75 % et émis à un prix de 99,727 %, soit un rendement de 7,82 %.

Les titres ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels européens dans le cadre d'une procédure de "book building", menée conjointement par JP Morgan Chase & Co., Natixis, Royal Bank of Scotland et Société Générale.

### A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la TV payante) et NBCU (20 % du leader américain de la TV et du cinéma). En 2007, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 21,7 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,8 milliards. Présent dans 77 pays, il compte environ 43.000 collaborateurs.  
[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

### **Avertissement Important**

*Les obligations ne seront pas enregistrées en application du Securities Act de 1933 ou en vertu de législations applicables en matière boursière aux Etats-Unis d'Amérique, dans un quelconque Etat des Etats-Unis d'Amérique ou dans un Etat situé en dehors des Etats-Unis d'Amérique. En particulier, les obligations ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, ou au profit de U.S. persons (telles que définies par la réglementation américaine), en l'absence d'enregistrement en vertu du Securities Act ou d'une exemption applicable en matière d'enregistrement telle que prévue par le Securities Act.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de tout titre et n'est pas constitutif d'une offre, d'une sollicitation ou d'une vente dans toutes les juridictions dans lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.*